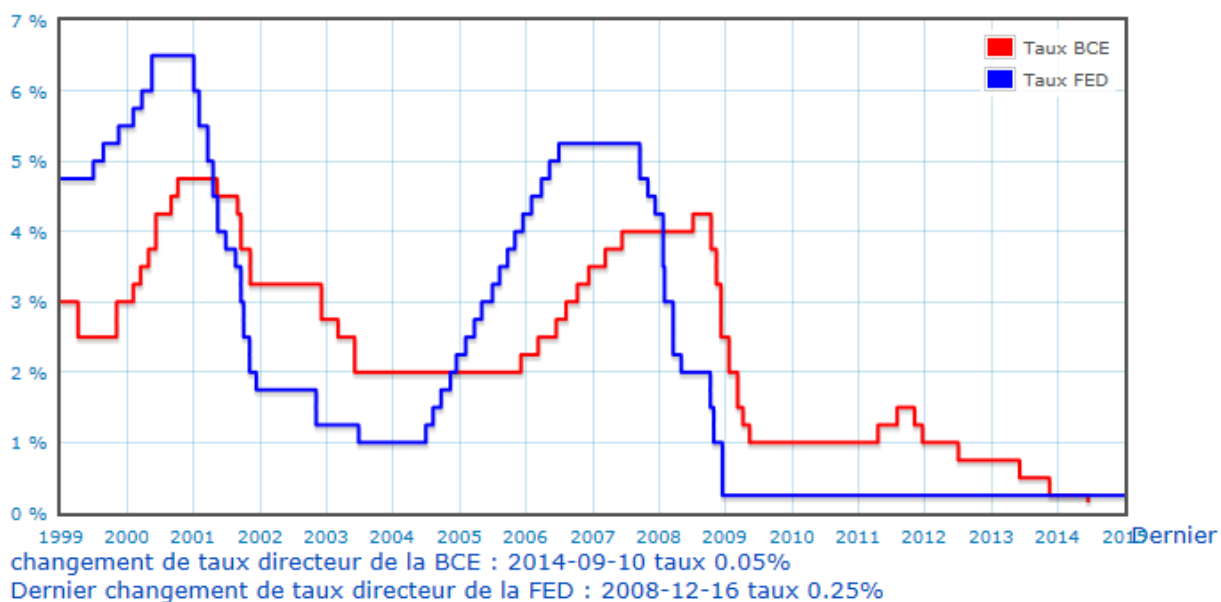


ANNEXE 1

GRAPHIQUE EVOLUTION TAUX DIRECTEURS BCE ET FED depuis Janvier 1999



ÉTAT D'URGENCE ?

L'état d'urgence est un **régime d'exception** qui renforce les pouvoirs de l'exécutif à des fins de sécurité. Selon la loi du 3 avril 1955, il est déclaré par décret en Conseil des ministres.

Voici les principaux moyens dont il dispose actuellement :

Voici les principales modifications proposées par le gouvernement :



Interdire l'accès à un département



Assigner certaines personnes à résidence



Régime modernisé et élargi à toute personne susceptible de constituer une menace pour la sécurité et l'ordre public.



Interdire la circulation de personnes ou de véhicules



Interdire certaines réunions



Possibilité de dissoudre des associations liées à des personnes assignées à résidence



Prendre des mesures de **contrôle de la presse** et de la radio*



Suppression du possible contrôle de la presse et de la radio



Perquisitionner à domicile de jour comme de nuit



Aucune de ces perquisitions ne pourra viser les locaux affectés à l'exercice d'un **mandat parlementaire** ou à l'activité des **avocats, magistrats ou journalistes**.



Ordonner la fermeture provisoire de certains lieux de réunion



Ordonner la remise des armes par leurs propriétaires



La prorogation de l'état d'urgence **au-delà de 12 jours** ne peut être autorisée que par un texte de loi.



Le projet de loi dispose que l'état d'urgence déclaré le 14/11/15 est prolongé, à l'issue de ces 12 jours, **pour 3 mois, soit jusqu'à la fin février**.